

Les rois de France et le suaire de Cadouin au XV^e siècle

Deux courts déplacements du suaire méritent d'être mentionnés car ils furent entrepris en faveur de deux rois de France.

Le premier en 1399 fut effectué sur ordre de Charles VI donné aux Capitouls de Toulouse. Au mois de juillet le suaire est amené au Louvre. Il est accompagné de l'évêque, de l'abbé de Cadouin, de l'assesseur des Capitouls, Pierre de Gal et du syndic de la ville Jean Gilibert. Après quelques jours où il est laissé à la vénération du roi qui n'obtient nulle guérison de sa folie le suaire est porté à l'église du collège cistercien Saint-Bernard de Paris.

Ce collège fondé en 1244 par Étienne de Lexington, abbé de Clairvaux, était situé à l'angle des rues de Poissy et des Bernardins et destiné à recevoir les jeunes moines de l'Ordre venant poursuivre leurs études à Paris. L'église avait été construite en 1350 sous le règne de Charles V. Il ne subsiste aujourd'hui que l'aile est du collège occupée par les pompiers de Paris. Après quelques semaines où le peuple de Paris put le vénérer le suaire réintégra Toulouse le 30 novembre 1399.

Le second déplacement eut lieu à la demande de Louis XI qui, malade, ne savait que faire pour recouvrer la santé. Curieusement la date de ce déplacement à Poitiers semble incertaine. Ni Sigala ni « Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord » ne fixent de date. Il en est de même de l'histoire du « Saint Suaire » publiée en 1868 par de Gourgues. Il convient donc de préciser ce dont nous sommes sûrs. Tout d'abord nous savons que Louis XI mourut le 30 août 1483 au Plessis-les-Tours, c'est donc avant qu'il fit venir le suaire à Poitiers.

La charte qu'il accorda en 1482 à Cadouin et qui a été étudiée par Mgr Douais peut nous donner de précieuses indications.

C'est le 14 janvier 1482 que Louis XI a donné des lettres de commission à Martin Le Picart et à Pierre Le Comte pour répartir les 4000 livres de rente qu'il attribuait à l'abbaye. Ces lettres sont datées de Thouars.

L'assiette fut terminée le 9 mars 1482 et la charte fut signée par Louis XI en avril 1482 à Mâcon. On pourrait donc imaginer que, allant de Thouars à Mâcon, Louis XI se soit arrêté à Poitiers pour y vénérer le suaire qui lui aurait été amené de Cadouin. Grâce à Commynes nous connaissons le motif

de ce voyage : il s'agissait de négocier le mariage du dauphin Charles avec Marguerite de Flandre qui n'avait que 2 ans et était la fille de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne. Le projet de mariage échafaudé par Louis XI échoua très vite. Marie de Bourgogne était elle-même la fille de Charles le Téméraire vaincu par René II d'Anjou et tué en 1477 devant Nancy. Elle mourut dans un accident de cheval en 1482.

Mariée une première fois avec don Juan d'Espagne puis, devenue veuve, avec Philibert le Beau, duc de Savoie, Marguerite de Flandre veuve à nouveau en 1504 fit élever à Bourg-en-Bresse le monastère de Brou. Elle mourut à Malines en 1530.

Obnubilé par ses problèmes de santé on sait que Louis XI faisait venir d'un peu partout des objets, des animaux, des guérisseurs tel que cet ermite de Calabre dont parle Commynes. Il était passionné de prières, reliques ou médailles si bien qu'on l'a souvent qualifié de "Bigot".

Peut-on imaginer qu'entre le 14 janvier et avril 1482 il ait ainsi fait venir le suaire à Poitiers pour l'y vénérer et retrouver la santé ? Le Docteur Delluc a calculé que l'épisode de Poitiers se situe en effet pendant la période qui s'écoule entre le deuxième et le troisième accident vasculaire du roi. C'est celui-ci qui devait l'emporter. Il reste à trouver la confirmation de notre hypothèse.

Marcel Berthier